Image not found or type unknown

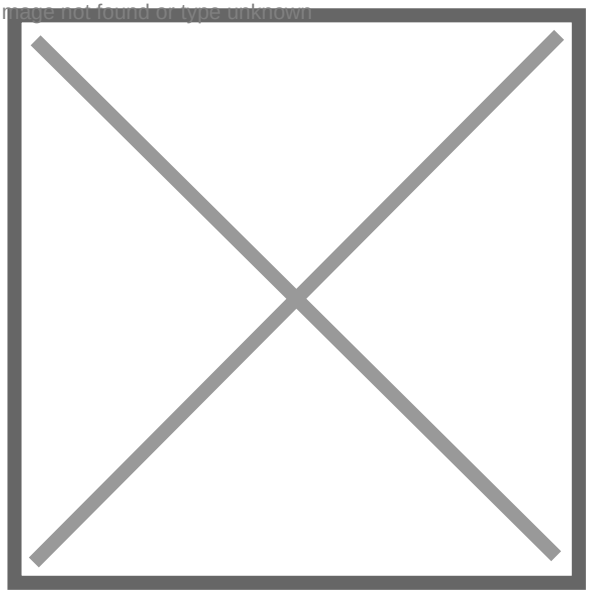

Pb avec expert et assurance

Par **duduchch**, le **29/09/2016** à **15:19**

Bonjour,
Notre maison a subi un gros dégât des eaux au mois de Juin.
Un expert est passe assez rapidement mais l expertise s´est faite rapidement,sans prise de mesure de l humidité et sans information sur la procédure.. Nous avons entame les travaux rapidement car nous sommes bailleur de la maison et devons la relouer rapidement car nous avons un crédit. Nous avons relance pendant deux mois l expert qui n a même pas répondu a nos mails. Nous passons par notre assureur qui nous envoie enfin son rapport d expertise. Nous le contestons aussitôt car il a oublie d ý intégrer certains éléments vus lors de l´expertise... Relances hebdomadaires depuis 1 mois 1 et demi auprès de l´´assurance et je viens d´apprendre que l´expert n a pas eu notre réclamation et notre devis en attente...Aujourd hui nous ne pouvons toujours pas louer notre maison car il reste d´importants travaux a faire que nous ne pouvons financer avant que le devis ait eté validé. Que pouvons nous faire? L assurance est t´elle responsable? Nous sommes uses par cette situation
Merci

Par **chaber**, le **29/09/2016** à **16:37**

bonjour

[citation]Notre maison a subi un gros dégât des eaux au mois de Juin.
Un expert est passe assez rapidement mais l expertise s´est faite rapidement,sans prise de mesure de l humidité et sans information sur la procédure.. Nous avons entame les travaux rapidement car nous sommes bailleur de la maison et devons la relouer rapidement car nous

avons un crédit. [/citation]Lors d'un important dégâts des eaux il est toujours préférable de laisser sécher assez longtemps, l'humidité ayant tendance à remonter et peut être cause de dommages supplémentaires.

[citation]l´expert n a pas eu notre réclamation et notre devis en attente.[/citation]Ou vous transmettez copie à votre assureur qui se rapprochera de son expert, ou vous renvoyez copie à l'expert pour qu'il puisse éventuellement faire un additif.

[citation]L assurance est t´elle responsable[/citation]responsable de quoi?. Elle suivra le rapport de l'expert.

Pour un sinistre important comme vous dites vous auriez dû user de la faculté de votre contrat qui doit certainement comporter une extension honoraires d'experts. Vous auriez eu un expert vous vous représenter auprès de l'expert d'assurance.

Par **duduchch**, le **29/09/2016** à **17:05**

Nous avions envoye la reclamation et le devis a l assurance et l expert il y a un mois et demi...c est en recontactant l expert que j ai appris qu il n avait pas eu ces documents. Je lui ai donc renvoye a nouveau.
Nous avons relance toutes les semaines et onnous demandait d attendre....l assurance n a donc pas suivi le dossier et nous avons perdu beaucoup de temps avant d entamer les travaux et pouvoir relouer notre maison...

Par **chaber**, le **29/09/2016** à **17:43**

Avec les assureurs il est toujours préférable d'utiliser la LRAR

[citation]Nous avions envoye la reclamation et le devis a l assurance et l expert il y a un mois et demi.[/citation]l'expert va revoir ou non rapport qu'il transmettra à l'assureur. Ce dernier vous contactera pour proposer une indemnisation vétusté et franchises déduites.

la valeur à neuf sera réglée sur justificatifs.

Par **duduchch**, le **30/09/2016** à **11:50**

Oui mais pouvons nous faire valoir le fait que nous ne pouvons louer la maison a cause de leurs dysfonctionnements et exiger la prise en charge des loyers en attendant les travaux?

Par **chaber**, le **30/09/2016** à **14:49**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour

si vous avez procédé par courrier simple il vous sera difficile de soulever le retard apporté à une réponse.

La garantie Perte de Loyers de votre contrat se limite à la perte effective pendant la durée des travaux.

Par **duduchch**, le **30/09/2016** à **14:52**

Le courrier en Ar doit etre adresse au Service reclamations de l´assurance?

Par **chaber**, le **30/09/2016** à **14:58**

bonjour

[citation]Le courrier en Ar doit etre adresse au Service reclamations de l´assurance?[/citation] non au service sinistre en n'omettant pas les références du dossier sinon ce courrier risque de se promener de service en service. Vous conservez un double bien entendu

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés